

Avant-Propos

Adopté le 21 janvier 2013 par le Comité interministériel de lutte contre les exclusions, le plan pluriannuel (2013-2017) contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) regroupe 69 mesures relatives à des thématiques différentes : accès aux droits et aux biens essentiels, emploi, travail et formation professionnelle, logement-hébergement, santé, accès aux soins, familles, enfance, réussite éducative, inclusion bancaire et lutte contre le surendettement, gouvernance des politiques de solidarité.

Le PPPIS vise donc à la fois à répondre à l'urgence sociale et à structurer la politique de solidarité sur le long terme. Les deux axes majeurs en sont la prévention des ruptures sociales et l'accompagnement des personnes en difficulté.

Ce plan a été décliné dans chaque région où la présence d'acteurs locaux et de terrain permet une action de proximité sur le territoire et auprès des personnes en situation de précarité. Il doit faire également l'objet d'un suivi territorial. A cette fin, les indicateurs nationaux de suivi ont été régionalisés par un groupe de travail composé de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et de Directions régionales de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Dans ce contexte, la Plate-forme régionale d'observation sanitaire et sociale de Corse a souhaité réaliser avec l'Insee un dossier permettant un premier suivi du Plan au niveau régional dans ses six volets stratégiques.

Ainsi, avec les différents partenaires de la Plate-forme qui couvrent le champ de la santé et du social, et dans la lignée des travaux nationaux, des indicateurs régionaux de suivi ont été sélectionnés pour chaque volet. Les plus stratégiques seront en outre mis à jour chaque année dans le cadre de la Plate-forme sous la forme d'un tableau de bord. Parallèlement, la DRJSCS réalise une évaluation du plan basée sur un diagnostic et une analyse des forces et faiblesses permettant une déclinaison d'actions correspondant aux caractéristiques régionales.

Ces deux documents ont donc vocation à s'enrichir mutuellement pour constituer un outil d'aide à la décision au plus près des réalités territoriales en faveur des populations les plus vulnérables.

Bernard SCHMELTZ

Préfet de Corse
Préfet de Corse-du-Sud

Alain TEMPIER

Directeur régional
de l'Insee de Corse